

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°12 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH) SUR LA COMMUNE DE CONDAMINE

Par arrêté n°682/2024 du 20/12/2024, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de la modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune de Condamine.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de la modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) sur la commune de Condamine.

Le projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH), sur la commune de Condamine est soumis à enquête publique :

Du vendredi 24 janvier 2025 à 10h00 au lundi 10 février 2025 à 12h00, inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, les décisions de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), le recours gracieux, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Madame Véronique BRILLANT
- Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Gérard BLANCHET

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr
- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur
- En mairie de Condamine : lundi de 8h00 à 12h00, mercredi de 16h00 à 17h30, jeudi de 17h00 à 19h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Condamine lors des permanences suivantes :

- **Le vendredi 24 janvier 2025 de 10h00 à 12h00 en mairie de Condamine**
- **Le lundi 10 février 2025 de 10h00 à 12h00 en mairie de Condamine**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Condamine
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5910>
- Par courrier, adressé à Monsieur commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Condamine
- Par message électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-5910@registre-dematerialise.fr
- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Condamine, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH).